

REGLEMENT 24ème CORRIDA DE VILLEJUIF 9 OCTOBRE 2011

RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 01 45 59 25 50

Site Internet : <http://www.corridadevillejuif.fr> / <http://asfvillejuif.free.fr>

Mail : inscriptions@corridadevillejuif.fr / organisation@corridadevillejuif.fr

INSCRIPTIONS

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés. Voir réglementation sur le certificat médical.

10 Km	Ouvert à tous (né en 1995 et avant) Cadets - Juniors - Espoirs - Seniors - Vétérans
5 Km la Populaire	Populaire, ouvert à tous (nés en 1993 et avant) - Cadet(te)s, Minimes Garçons
5Km Marche	Ouvert aux marcheurs (nés en 1995 et avant) actifs, athlétiques, randonneurs sportifs...
Pouss' Club	Poussin(e)s - Benjamin(e)s - Minimes Filles

Le bulletin d'inscription est téléchargeable à partir des sites <http://corridadevillejuif.fr> et <http://asfvillejuif.free.fr>

Le bulletin d'inscription rempli (avec votre certificat médical si vous n'êtes pas licencié ou si vous n'avez pas renouvelé votre licence pour la saison 2011/2012) et accompagné des droits d'inscription est à retourner avant le mardi 4 octobre 2011 à :

24ème Corrida de Villejuif - Service Municipal des Sports, 2 rue du 19 mars 1962 - 94800 Villejuif.

Droit d'inscription :

8 euros (10 euros sur place) pour le 10 km et 5 euros pour le 5 km La Populaire

Gratuité pour les courses Pouss' Club

Les droits d'inscription sont à régler par chèque à l'ordre de l'**ASFI Villejuif**.

Une attention particulière sera portée sur le renouvellement des licences des athlètes licenciés à la FFA. Les licenciés FFA n'ayant pas renouvelé leur licence pour la saison 2010-2011 devront fournir un certificat médical.

Catégories	Année de naissance
Poussin	2000-2001
Benjamin	1998-1999
Minime	1996-1997
Cadet	1994-1995
Junior	1992-1993
Espoir	1989-1990-1991
Senior	de 1972 à 1988
Vétéran 1	de 1962 à 1971
Vétéran 2	de 1952 à 1961
Vétéran3	de 1942 à 1951
Vétéran4	avant 1941

RETRAIT DES DOSSARDS

Esplanade Pierre-Yves Cosnier, devant la médiathèque, à côté de la Mairie de Villejuif

Le samedi 8 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dimanche 9 octobre à partir de 08h00

PARCOURS

Départ et arrivée : Esplanade Pierre-Yves-Cosnier, Mairie de Villejuif

10km : 1 petite boucle de 1,6km et 2 boucles de 4,2km

5km : 1 boucle de 5 km

2km : 1 petite boucle de 0,6km et 1 boucle de 1,4km

10km : Parcours mesuré conformément au règlement des courses sur route en vigueur (FFA) avec marquage à chaque kilomètre.

Poste de ravitaillement au km 1, 5 et 9 (au km 4 pour le 5km).

Boissons et ravitaillement à l'arrivée de chaque course.

HORAIRES

Ouverture du secrétariat : 8h00

10 Km 10h00

5 Km la Populaire 11h20

5 Km Marche 11h20

Pouss' Club 14h00

ACCES

Méto Ligne 7 : station Villejuif-Louis Aragon

Voiture : Par la Nationale 7

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagé, aucune inscription ne sera enregistrée sans la preuve de l'existence du certificat médical.

SERVICE MEDICAL

Le Service Médical est assuré par la Croix-Rouge.

SECURITE

La Sécurité est assurée par les Agents Municipaux, les bénévoles et les commissaires de courses sur chaque carrefour.

VESTIAIRES GARDES

Dépôt de sac.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

RESULTATS

Affichage des résultats au fur et à mesure des courses.

Les résultats seront consultables sur les sites Internet <http://corridadevillejuif.fr> et <http://asfvillejuif.free.fr>

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Souvenirs Pour Chacun

- Médaille
- Tee-shirt de la 24ème Corrida

Récompenses Pour Le 10 Km

- 4 VTT pour la première équipe masculine (sur 4 arrivants).
- 3 VTT pour la première équipe féminine (sur 3 arrivantes).
- Une coupe pour les 3 premiers du classement scratch masculin et féminin
- Primes aux 10 premiers hommes du classement scratch (100€80€60€50€40€30€30€20€20€20€)
- Primes aux 5 premières femmes du classement scratch (100€80€60€50€40€)
- Un lot aux 3 premiers de chaque catégorie
- Une coupe pour le premier de chaque catégorie
- Une coupe aux 3 premières équipes masculines et aux 3 premières équipes féminines
- Une coupe pour la première entreprise du Challenge Inter-Entreprise.

Récompenses Pour Le 5km La Populaire

- Une coupe et un lot aux 3 premiers hommes et femmes de la Populaire.
- Une coupe et un lot aux 3 premiers minimes garçons, cadets, cadettes.

Récompenses Pour Le 5km Marche

- Une coupe et un lot aux 3 premiers hommes et femmes du classement scratch des Marcheurs.

Récompenses Pour La Pouss'club

- Une coupe et un lot aux 3 premiers poussins, poussines, benjamins, benjamines et minimes filles.

Définition de l'équipe

Notion d'équipe : 4 licenciés ou 3 licenciées appartenant au même club FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP ou à la même entreprise. Les licences FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP doivent être valides le jour de la compétition.

REGLEMENTATION SUR LE CERTIFICAT MEDICAL POUR LA PARTICIPATION A UNE COURSE HORS STADE

Les dispositions de la loi n° 99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

1) Vous êtes coureur licencié de la Fédération Française d'Athlétisme : Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running

- Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription.
ATTENTION : Les licenciés FFA devront avoir renouvelé leur licence pour la saison 2010/2011, sinon ils devront fournir un certificat médical.

2) Vous êtes coureur licencié FSCF, FSGT UFOLEP

titulaire d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention "Athlétisme" (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).

- Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité.
- En cas d'oubli, vous devez présenter votre licence au moment du retrait du dossard.

3) Vous êtes coureur licencié FF Triathlon compétition.

- Vous devez impérativement joindre la copie de votre licence en cours de validité.
- En cas d'oubli, vous devez présenter votre licence au moment du retrait du dossard.

4) Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération ou non licencié :

- Vous devez avoir, en votre possession, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie.
- Ce certificat médical ou sa copie devra être fourni à l'organisateur pour vous permettre de retirer votre dossard.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

ATTENTION : il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention "**non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition**" ou "**non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**".

Toute autre mention ne pourra être acceptée.